

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES DU DISPENSAIRE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le RENOUVEAU », lance un Avis d'Appel d'Offres ouvert National pour la fourniture des médicaments et produits pharmaceutiques de son dispensaire.

2. Allotissement

Le marché est réparti en trois (3) lots indépendants:

Lot 1 : Médicaments ;

Lot 2 : Matériel médical ;

Lot 3 : Matériel de laboratoire.

Le marché étant réparti en trois (3) lots indépendants, le soumissionnaire peut soumissionner à tous les lots séparément ou à un nombre de lots qu'il souhaite, mais pour chaque lot choisi, le soumissionnaire doit présenter les prix pour tout article et non sur quelques articles seulement.

Le présent marché est à commande. Les détails sur les modalités de livraison sont développés au deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres.

3. Financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. La monnaie de soumission et de règlement

Le montant de la soumission est entièrement libellé en **franc Burundi (Fbu)**.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute pharmacie de gros agréée par le Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions.

Ne peut participer à cet appel d'offres une pharmacie de gros frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la Banque de la République du Burundi énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n° **2.27BIS**, Tél. (+257) 22 20 40 98, et obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **cent mille francs Burundi (BIF 100.000)**.

Ce montant non remboursable est à verser sur le compte n° **CC11634** intitulé « **Transit paiement BRB** » ouvert à la BRB.

7. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous plis fermés, doivent parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le **13.08.2026** à dix heures (10h00'). Passé ce délai, les offres reçues ne seront pas ouvertes.

L'ouverture des offres techniques aura lieu le même jour à 10 heures 30 minutes (10h30'), dans la salle des réunions du 4^{ème} étage de la Banque de la République du Burundi, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

8. Contenu dossier d'appel d'offres

Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'appel d'offres ;
- b) Les instructions aux soumissionnaires ;
- c) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- a) Les modèles de documents soumission ;
- b) Les critères d'évaluation et de qualification des offres.

9. Contenu de l'offre

A. Offre technique

L'offre technique comprend les éléments administratifs et techniques suivants :

1. Documents administratifs

- a) Un acte d'engagement, signé par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société. En cas de délégation, il doit être accompagné d'une procuration écrite authentifiée par le notaire ;
- b) Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire (adresse physique, le (s) numéro (s) de téléphone, etc.) ;
- c) Le numéro d'identification fiscale (NIF) du soumissionnaire ;

- d) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- e) Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R) ;
- f) Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) ;
- g) Une garantie de soumission délivrée par une banque ;
- h) Une copie des statuts de la société ;

N.B : L'absence de l'un des documents énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.

2. Documents techniques

- a) La liste nominative des médicaments à fournir conforme aux spécifications techniques ; les équivalents ne sont pas acceptés ;
- b) Le délai de livraison précis à partir de la signature du contrat ;
- c) L'indication sur la durée de garantie des médicaments à fournir.

N.B : Pour tous les médicaments, la période de péremption doit être supérieure ou égale à 12 mois.

B. Offre financière

L'offre financière devra contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission financière ;
- b) Une attestation de capacité financière de cent millions de Francs Burundi (100.000.000 BIF) délivrée par une Banque agréée ;
- c) Un bordereau des prix unitaires établis suivant le modèle
- d) Un bordereau des quantités et des prix établis suivant le modèle ;

10. Présentation des offres

Les offres, rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés (voir point 9), seront présentées en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies. Elles seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour la fourniture des médicaments et produits pharmaceutiques du dispensaire de la Banque de la République de Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres technique et financière seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax (+257) 22 22 3128
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions: « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus ne pourra pas être acceptée.

11. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt – dix (90) jours calendaires à compter de la date de l'ouverture des offres.

12. Attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès la notification de l'attribution du marché, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours calendriers pour entrer en contact avec la Banque de République du Burundi en vue de la signature du contrat.

13. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

14. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi

Fait à Bujumbura, le 20/7/2026

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur.-

